



Massacre d'une Mission anglaise au Bénin

Récrire notre HISTOIRE

pour ne pas avoir à l'affronter

par Yves-Bernard Debie

FIG. 1 (CI-DESSUS) :
F. Meaule, Le massacre de la mission anglaise au Royaume de Benin, 1897.

Photo : Art media - Heritage Images / Alamy Stock Photo.

FIG. 2 (À DROITE) : Plaque ornementale. Edo, royaume de Benin, Nigeria. XVI^e - XVII^e siècle.

Laiton. H. : 47,6 cm.
Ex-Sotheby's, Londres, 20 mai, 1964, n° 114 ; Paul Rose ; Robert Owen Lehman, New York ; M. et M^{me} Klaus G. Perls, New York, jusque 1990. The Metropolitan Museum of Art, New York, don de M. et M^{me} Klaus G. Perls, 1990. inv. 1990.332.
© The Metropolitan Museum of Art.

Le 29 avril 2021, la ministre allemande de la Culture, Monika Grütters, annonçait à grand renfort de publicité médiatique que l'Allemagne restituerait au Nigeria un nombre « substantiel » de bronzes de Benin dès 2022. « Nous faisons face à notre responsabilité historique et morale d'éclairer et d'assumer le passé colonial de l'Allemagne », déclarait-elle encore.

Évidemment, les mauvaises langues, dont je suis, se doivent de rappeler que « le passé colonial de l'Allemagne » n'a jamais inclus le Nigeria actuel qu'elle n'a nullement colonisé et que cette « responsabilité historique et morale » invoquée par Grütters est, en l'espèce, inexistante et s'apparenterait plutôt à de la politique commerciale avec ce « Géant d'Afrique », surnommé ainsi en raison de son poids démographique et sa richesse fondée sur une importante production pétrolière.

La Belgique, à la faveur d'un nouveau secrétaire d'État, Thomas Dermine, devait surenchérir le 6 juillet : « D'abord le transfert de propriété, qui est un acte symbolique qui reconnaît que ces objets ont été volés. Moi, j'ai une petite fille de quatre ans, quand elle ramène quelque chose de l'école qui n'est pas à elle, je lui dis "Non, ce n'est pas à toi, il faut le rendre". C'est exactement la même chose avec ces pièces congolaises. »

Évidemment, les déclarations belges pourraient sembler, une fois n'est pas coutume, plus cohérentes que les allemandes puisqu'elles visent bien des œuvres provenant d'une ancienne colonie. Pourtant, une fois dépassé le ton volontairement paternaliste, il conviendrait que le père explique à son enfant quand et comment ces œuvres auraient été « volées », sauf à considérer que leur simple origine historique et géographique suffit à le démontrer.





Ce qui est fascinant dans le mouvement de repentance coloniale auquel nous assistons, c'est qu'il gomme toutes les aspérités de cette Afrique précoloniale dont il refuse de voir en face la réalité. Contrefaçon grossière du mythe du bon sauvage, la repentance coloniale nous vend une vision idéalisée de l'Africain vivant à l'état de nature dans ces paradis faits de jungles inextricables au cœur desquelles l'Occidental, porteur du péché originel, n'aurait jamais dû s'aventurer. De ce « meilleur des mondes » anéanti par un colonisateur avide, il ne resterait rien hormis les œuvres d'art pillées et recelées depuis dans des collections muséales et



privées occidentales. Le crime colonial, surpassant tout autre en illégitimité et en férocité, justifierait que l'on ne s'intéresse pas un instant à la victime désignée. Il importe dès lors peu qu'elle ait été elle-même un bourreau, un colonisateur ou un esclavagiste. L'Afrique, prise dans sa globalité, sans distinction des peuples, des ethnies, des individus ou des nations qui la composent, doit être indemnisée pour le préjudice colonial subi.

Pourtant, ce « noble sauvage » qui, de Pero Vaz de Caminha en 1500 à Jean-Jacques Rousseau, en passant par les doutes de Claude Lévi-Strauss et ses *Tristes tropiques*, alimente notre imaginaire d'un paradis perdu n'est, précisément, qu'un mythe. Sans distinction de couleur, de race ou de continent, l'homme a depuis ses origines les plus anciennes conquis, asservi, pillé et construit ses empires sur les cendres des vaincus.



C'est insulter l'Afrique et la grandeur de ses royaumes précoloniaux que de les réduire à des indigènes vivant à demi-nus à « l'âme aussi pure que des enfants » (Jacob 2000). Les *oba* qui régnèrent dès 1180 sur l'ancien royaume de Benin (Nigeria actuel), ces grands rois guerriers, esclavagistes et grands prêtres d'une religion qui n'était pas avare de sacrifices humains, ne se reconnaîtraient pas davantage que leurs voisins du Dahomey dans le portrait révisionniste et bienveillant que l'on tente aujourd'hui de dresser. Que dire encore de cet autre chef de guerre, esclavagiste lui aussi mais au nom du djihad, qu'est El Hadj Oumar Tall dont la France vient de restituer au Sénégal le sabre étonnamment qualifié de symbole de paix ? Que dire enfin de Lusinga, ce marchand d'esclaves qui s'était imposé à la force de ses mousquets à l'ouest du lac Tanganyika dans les années 1870, région sur laquelle il régnait depuis son village fortifié en « potentat sanguinaire » (Roberts 2012 : 76), après avoir vaincu les chefs de la région du cap Tembwe et asservi ses populations ?

Ces quatre grands chefs africains, pour ne citer qu'eux, ayant pour points communs la brutalité, la cruauté, le commerce de l'esclavage et d'avoir défait dans un but de conquête impérialiste des chefs et populations avant d'être eux-mêmes vaincus et à leur tour dépossédés des symboles de leur pouvoir militaire, royal ou religieux, qui seraient aujourd'hui jugés comme des criminels de guerre, se voient

FIG. 3 (TOUT À GAUCHE) : Figure d'un officier royal. Edo, royaume de Benin, Nigeria. XVI^e - XVII^e siècle.

Laiton. H. : 62,9 cm.
Pris du palais royal de Benin City pendant l'expédition punitive de 1897 ; Col. Le-Poer-O'Shea, 1897-1900 ; Sotheby's, Londres, 8 mars, 1957, lot 197 ; Carlebach Gallery, New York, 1957 ; collection privée, jusque 1986 ; Sotheby's, New York, 18 novembre, 1986, lot 96 ; M. et M^{me} Klaus G. Perls, New York, 1986-1991. The Metropolitan Museum of Art, New York, don de M. et M^{me} Klaus G. Perls, 1991, inv. 1991.17.32.
© The Metropolitan Museum of Art.

FIG. 4 (À GAUCHE) : *Curios* de l'expédition punitive de 1897 pris du palais de Benin City par les Britanniques.

Photo : Historical Images Archive / Alamy Stock Photo.

FIG. 5 (EN HAUT) : Soldats britanniques lors de l'expédition punitive de Benin de 1897.

Photo : CPA Media Pte Ltd / Alamy Stock Photo.

FIG. 6 (À DROITE) : Tête d'*oba*. Edo, royaume de Benin, Nigeria. XVI^e siècle.

Laiton. H. : 23,5 cm.
Acquis par un officier des mines d'Afrique occidentale avant 1885. Ex-John J. Klejman, New York, jusque 1958 ; Nelson A. Rockefeller, New York, 1958 ; prêt au Museum of Primitive Art, 1958-1978. The Metropolitan Museum of Art, New York, The Michael C. Rockefeller Memorial Collection, legs de Nelson A. Rockefeller, 1979, inv. 1979.206.86
© The Metropolitan Museum of Art.

absolus par le simple fait que leurs vainqueurs n'étaient pas africains mais occidentaux.

À l'inverse, les conquêtes militaires coloniales, encensées de leur temps, sont aujourd'hui condamnées indistinctement sans même qu'un procès historique ne leur soit accordé. Pourtant, lorsque l'officier belge Émile Storms, avec l'appui de chefs locaux, finit par mettre un terme, en 1884, aux activités esclavagistes de Lusinga – de lui seul malheureusement –, il ne doute pas un instant de la légitimité de ses actes, même s'ils sont mus par des considérations commerciales. Lorsqu'il reçoit le crâne de Lusinga, il comprend que, suivant les



croyances locales, le conserver, et avec lui différents fétiches, assoira son autorité autant qu'elle retirera au vaincu et à de possibles prétendants successeurs toute légitimité (Volper 2012 : 91-95). Les Français à Abomey en 1892, les Anglais à Benin City en 1897 n'agissent pas autrement. Le crime n'aurait donc pas la même valeur suivant qu'il ait été perpétré par un Africain contre un Africain ou par un Européen contre un Africain.

Ce deux poids, deux mesures, ce racisme, finalement, intolérable même pour ceux qui le manient sans s'en rendre compte apparaîtrait bien négligeable sur le plan intellectuel et historique s'il n'était pas la base d'une repentance coloniale qui justifie les politiques de restitution mises en place par les gouvernements européens et quasi unanimement saluées par la presse dont on sait qu'elle fait l'opinion.



FIG. 7 (CI-CONTRE) :
Intérieur de la résidence royale de Benin City, brûlée lors du sac de 1897.
Photo : Zuri Swimmer / Alamy Stock Photo.

Il n'en demeure pas moins que, dans un imaginaire collectif construit dans les années 1950, l'expédition punitive du 18 février 1897, lancée par les Britanniques contre Benin City en représailles au massacre d'une mission diplomatique désarmée et de leurs porteurs africains, semble l'archétype du « pillage colonial » dont la simple évocation justifie la restitution immédiate et inconditionnelle des œuvres formant le butin de guerre.

Tous les ingrédients sont en apparence réunis : l'Afrique mystérieuse et insondable du XIX^e siècle ; les prétentions impérialistes européennes ; une colonisation qui se négocie entre grandes puissances dans des salons feutrés de Londres, Bruxelles ou Berlin ; un prétexte pour intervenir ; une armée surentraînée suivie de milliers de porteurs ; une ville plusieurs fois centenaire mais qui ne saurait résister longtemps ; la brutalité des combats ; le pillage ; finalement l'incendie.

L'apparente évidence de ce crime à tout le moins devrait justifier, comme se propose de le faire l'Allemagne, que l'on restitue les biens importés par les colonnes infernales britanniques.

Toutefois, à mieux y regarder, comme nous l'avons fait pour la conquête du Dahomey par le général Dodds (Debie 2018), l'évidence du crime colonial semble se désagréger jusqu'à se confondre avec ceux de la ville martyre.

Passons, tout en les déplorant, sur le massacre du jeune consul adjoint James Robert Philips, des sept membres de son ordonnance et des quelques centaines de porteurs africains qui justifia alors, aux yeux des Britanniques, la fameuse expédition punitive, et sur les combats qui suivirent et qui

firent de lourdes pertes dans les deux camps (Gantly 2010 : 275), pour se concentrer sur la vision d'horreur à laquelle le corps expéditionnaire anglais fut confronté dès les abords de la capitale de l'empire d'Edo. Tous les témoignages contemporains s'accordent pour conférer à Benin City le surnom de « City of Blood », titre donné par Sir Reginald Bacon à son journal de campagne publié en 1897. Les atrocités commises à Benin City furent décrites notamment par le médecin de l'expédition, Félix Roth : « Autour des maisons et dans les rues se trouvaient des indigènes morts, certains crucifiés et sacrifiés sur des arbres, d'autres sur des gibets spécialement érigés, certains par terre, certains dans des fosses et parmi ces derniers nous en avons trouvé plusieurs à moitié morts. », « Toute la route est jonchée de cadavres, crucifiés et décapités dans tous les états de décomposition, la plupart gonflés par la décomposition sous l'effet du soleil (...) Après trois cents mètres dans l'enceinte royale, la large route qui passe à travers Benin City est couverte de corps, de crânes, d'os, etc., la plupart des corps étant décapités. » (Schädler 2020 : 68). Ces descriptions sont encore confirmées, en 1960, par l'oba Akenzua II : « À cette époque, les Binis étaient, presque au point du fanatisme, dévoués à leurs dieux en dépit du fait que ces dieux étaient insatiables dans leur soif de sang humain. » (*ibid.*) L'ancien conservateur du British Museum, William Buller Fagg, témoigne de ce qu'en 1958, des personnes âgées dans quelques villages autour de Benin City se plaignaient encore amèrement du fait que les Anglais avaient « ruiné le pays » en interdisant les sacrifices humains,

FIG. 8 (PAGE DE DROITE) :
L'oba de Benin. Photo de Jonathan Adagogo Green (1873-1905).
Photo : CPA Media Pte Ltd / Alamy Stock Photo.

indispensables à la prospérité du royaume et de ses habitants (Fagg 1992 : 37-42).

Le but n'est évidemment pas de jeter l'opprobre sur l'ancien royaume de Bénin mais de rappeler des faits historiques qui sont aujourd'hui passés sous silence et qui expliquent le contexte dans lequel les œuvres de Bénin ont été ramenées en Europe. Les rapports et le journal personnel de l'amiral Harry Rawson, qui dirigeait l'expédition, montrent d'ailleurs qu'il avait parfaitement compris le lien qui existait entre les objets d'art symboles du pouvoir des *oba* et les sacrifices humains dont il était témoin, et partant, la nécessité, pour y mettre un terme, de les confisquer et de détruire durablement les instruments de ces rites d'une intolérable sauvagerie.

La légitime critique de la colonisation de l'Afrique ne doit pas se muer en un révisionnisme bien-pensant mêlant l'anachronisme et la repentance, dans une vision idéalisée et sélective de l'Afrique d'avant. La haine aveugle du colonialisme ne peut aller jusqu'à celle du colonisé en s'efforçant de le faire disparaître et, avec lui, les racines de son identité, dont témoignent les œuvres conservées en collections muséales ou privées.

Restituer coûte que coûte les œuvres africaines au mépris de l'histoire commune qui lie l'Afrique et l'Europe ne constitue qu'une tentative d'effacer le « crime colonial » à bon marché au lieu d'assumer la complexité d'un passé que l'on juge sans tenter de le comprendre.

« Tous les documents ont été détruits ou falsifiés, tous les livres réécrits, tous les tableaux repeints. Toutes les statues, les rues, les édifices, ont changé de nom, toutes les dates ont été modifiées. Et le processus continue tous les jours, à chaque minute. L'histoire s'est arrêtée. Rien n'existe qu'un présent éternel dans lequel le Parti a toujours raison. »

(G. Orwell, 1984).

Remerciements au Docteur Julien Volper, ami et complice, sans qui l'Histoire serait oubliée.

BIBLIOGRAPHIE

- DEBIE, Y.-B. 2017, « Les collections muséales françaises : un patrimoine inaliénable », *Tribal Art magazine*, n° 84, p. 122 et suivantes.
- DEBIE, Y.-B. 2018, « La Convention d'UNIDROIT de 1995 : une dangereuse atteinte à l'ordre juridique interne des pays signataires », *Tribal Art magazine*, n° 87, p. 146-147.
- DEBIE, Y.-B. 2018b, « Restitutions : vent de l'histoire ou air du temps ? », *Tribal Art magazine*, n° 89, p. 146 et suivantes.



- FAGG, W. 1992, « Bénin : le pillage qui n'eut jamais lieu », musée Barbier-Mueller, *Art Tribal*, p. 37-42.
- GANTLY, P. 2010, *Histoire de la société des missions africaines*, t. 2, Paris, Karthala.
- HOME, R. 1982, *City Of Blood Revisited. A New Look At The Benin Expedition of 1897*, Londres, Rex Collings, 1982.
- JACOB, Y. 2000, *Jacques Cartier, Saint-Malo*, Bertrand de Quénetain.
- JACQUES, V. et STORMS, E. 1886, « Notes sur l'ethnographie de la partie orientale de l'Afrique équatoriale », *Bull. Société d'anthropologie*, n° 5, p. 91-223.
- KING, J. Lt. 1822, « Extrait de la relation inédite d'un voyage fait en 1820 aux royaumes de Bénin et de Warea », *Journal des voyages, découvertes et navigations modernes*, vol. 13, Paris.
- LING, H. 1898, « Great Benin. Its Customs, Art and Horrors », London, 1968 — "Notes on Benin Customs", SCHMELTZ, J. D. E. *Internationales Archiv für Ethnographie*, Band XI, Leyde.
- ROBERTS, A. F. 2012, *A Dance of Assassins: Performing Early Colonial Hegemony in the Congo*, Indiana University Press.
- SCHÄDLER, F. K. 2020, "Robbed Art", *Really Robbed? The Case Of Africa And The Myth Of "Colonial Context"*, Panterra Verlag, Munich.
- VOLPER, J. 2012, « À propos de sculptures & de crânes : les collectes d'Émile Storms », *Tribal Art magazine*, vol. 17-1, n° 66, p. 91-95.
- VOLPER, J. 2019, « Ouvrez, ouvrez la cage aux oiseaux ! », *La Tribune de l'art*, 10 décembre 2019, <https://www.latribunedelart.com/ouvrez-ouvrez-la-cage-aux-oiseaux-quelques-remarques-a-propos-d-une-promise-de-restitution>.